

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE De BON REPOS SUR BLAVET  
**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juin 2023**

Le douze juin deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de réunion de ses séances, sous la présidence de Raoul RIOU, maire.

Présents : Mmes Sylviane AYME, Corinne LE BIHAN, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY.

Nicolas BENOIT, Gilles du PONTAVICE, Jean-Robert LAOT, Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Philippe RONCE, Ludovic VICENT.

Absent(e)s : Magalie HELLOCO

Absent(e)s excusé(e)s : Cyril LE FUR a donné pouvoir à Gilles du PONTAVICE, Christine BENOT a donné pouvoir à Sylviane AYME, Antoine STEVENS a donné pouvoir à Corinne LE BIHAN , Germaine MURZEAU a donné pouvoir à Sandra LE NOUVEL

Magalie MOY a été nommé secrétaire de séance

Le Procès-Verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

M. le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour:

- Autorisation donnée au trésorier de procéder à une écriture de régularisation

**Validation devis diagnostic amiante dans l'ancienne école de Perret (délibération n°2023-06-48)**

Le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser sur le bâtiment, qui se situe près de la mairie déléguée et qui abritait une ancienne école, un diagnostic amiante. En effet, c'est un pré requis essentiel avant d'envisager un devenir pour ce bâtiment (démolition, vente...).

M. Le maire présente le devis de l'APAVE , qui pour un montant de 347.69 € HT, propose une visite sur place avec un examen visuel de tout ou partie du bâtiment, la rédaction du rapport de diagnostic et la réalisation d'un échantillon. Le maire précise que le prix peut varier s'il s'avère nécessaire de réaliser d'autres échantillons (ceux-ci sont facturés 45 € HT l'unité).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE la proposition de l'APAVE pour un montant de 347.69 € HT et PREND NOTE que des échantillons supplémentaires peuvent être réalisés au prix de 45 € HT à l'unité.
- AUTORISE le Maire à signer le devis.

## **Choix du mode de chauffage pour le projet de rénovation et d'extension de l'école**

### **(délibération n°2023-06-49)**

M. Sébastien L'HERMITE, adjoint en charge des bâtiments rappelle les éléments suivants :

Le chauffage actuel de l'école est assuré par une chaudière fuel.

Pour le projet d'extension, le bureau d'étude a proposé la mise en place d'une pompe à chaleur.

Au fur et à mesure du développement du projet et au regard de nouveaux facteurs et notamment les critères d'éligibilité des subventions qui réclament un gain énergétique de l'ordre de 30 à 40 % (Fonds vert- « Bien vivre en BZH »), des études complémentaires ont été menées avec l'Aleco pour définir quel mode de chauffage serait le plus pertinent et stratégique à terme.

Plusieurs scénarios ont été envisagés en tenant compte des coûts d'investissement, de fonctionnement et de la faisabilité.

Il en ressort que le remplacement de la chaudière actuelle (qui a plus de 15 ans) par une chaudière à pellets pour chauffer l'ensemble des bâtiments et la production d'eau chaude sanitaire serait le choix le plus judicieux tant en termes de coût que pour l'obtention de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE l'installation d'une chaudière pellets en remplacement de la chaudière fuel actuelle pour le projet de rénovation et d'extension de l'école.

### **Coût tarif restauration scolaire**

Le maire rappelle à l'assemblée que le prix d'un repas à la cantine est de 2.90 €. Ce tarif n'a pas été revu depuis la rentrée de septembre 2018.

Le maire explique que les denrées alimentaires, comme l'énergie et charges de personnel ont augmenté. Il propose de discuter d'une éventuelle augmentation du tarif.

L'assemblée décide de ne pas augmenter le tarif de la cantine et de le maintenir à 2.90 € pour la rentrée prochaine. Un travail va être mené en commission scolaire sur la mise en place de tarifs différenciés, en fonction du quotient familial. Notre nouveau logiciel nous permet ce type de gestion.

Ce point sera rediscuté pour une éventuelle mise en place à la rentrée 2024.

### **Devis de réparation fourgon (délibération n°2023-06-50)**

Le maire explique à l'assemblée que le fourgon du service technique (Renault Master) n'est pas passé au contrôle technique. Des réparations sont donc à prévoir. Un devis a été demandé auprès du Garage Martin. Le montant des réparations s'élève à 907.16 € HT (soit 1089.59 € TTC). Cette estimation ne comprend pas le remplacement du siège avant gauche car la pièce est indisponible chez le fournisseur habituel du garagiste. La pose d'un nouveau siège sera indispensable pour le passage en contre-visite néanmoins le maire propose de réaliser les premières réparations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE le devis du Garage Martin pour un montant de 907.16 € HT (soit 1089.59 € TTC)
- VALIDE la pose du fauteuil dès que la pièce sera disponible même si le montant n'est pas encore connu.
- AUTORISE le Maire à signer le devis.

### **Délibération portant création/suppression de postes et modification du tableau des effectifs (délibération n°2023-06-51)**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il explique que l'agent, titulaire du poste d'agent polyvalent de restauration scolaire à temps non complet (DHS : 31h) est mis en retraite pour invalidité à compter du 01/07/2023.

Le poste sera donc à pourvoir mais pour le rendre attractif et compte tenu des difficultés de recrutement, le maire propose à l'assemblée de supprimer le poste actuel et de créer un poste d'agent polyvalent de restauration scolaire et des services techniques à temps complet à compter du 01/07/2023 pour assurer les fonctions suivantes :

- Conception des menus et réalisation des repas
- Mise en place de la salle
- Aide au service
- Ménage de la salle de repas et nettoyage de la cuisine
- Gestion des stocks et des commandes
- Assistance au service technique

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique territorial ou d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ou d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de supprimer le poste d'agent polyvalent de restauration à temps non complet (DHS : 31h) à compter du 01/07/2023
- Décide de créer le poste d'agent polyvalent de restauration et des services techniques à temps complet à compter du 01/07/2023
- Charge le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.
- Adopte la modification du tableau des emplois et des effectifs en résultant.

N° Collectivité Service	Grade	Situation (2)	D.H.S. (3)	Emploi occupé	agents
1/Service administratif	<i>Rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	Titulaire	35h	Secrétaire générale	Stéphanie GERARDOT
1/Service administratif	<i>Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	Titulaire	35h	Agent administratif polyvalent Responsable des services périscolaires	Marianna TANGUY
1/Service administratif	<i>Adjoint administratif territorial</i>	Titulaire	35h	Agent administratif polyvalent	Anne LE BODO
1/Service administratif	<i>Contractuelle</i>	CDD	17h50	Agence postale et accueil	Cathy DUTRIEUX
1/Service technique	<i>Agent de maîtrise principal</i>	Titulaire	35h	Agent polyvalent du service technique Responsable des services techniques	Nicolas DELACOTTE
1/Service technique	<i>Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	Titulaire	35h	Agent polyvalent du service technique	Arnaud LE DENMAT
1/Service technique	<i>Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	Titulaire	35h	Agent polyvalent du service technique	Stephen ROWDEN
1/Service technique	<i>Adjoint technique</i>	Titulaire	35h	Agent polyvalent du service technique	Christophe HUCHON
1/Service technique	<i>Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	Titulaire	35h	Agent polyvalent du service technique Agent périscolaire	Christelle LE ROCH

1/Service Technique	<i>Adjoint technique territorial</i>	Titulaire	35h	Agent polyvalent du service technique Agent p̄scolaire	Gw̄alle REBILLART
1/Service scolaire	<i>Adjoint technique principal de 2<sup>m</sup>e classe</i> <i>Adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe</i>	Titulaire	35h	Agent polyvalent restauration scolaire et des services techniques	vacant
1/Service scolaire	<i>Adjoint d'animation</i>	Titulaire	35h	ATSEM	Virginie MAQUENHEM
1/Service scolaire	<i>Adjoint technique</i>	CDD	10h	Agent p̄scolaire	Anḡlique LASSERRE
1/Service scolaire	<i>Adjoint technique</i>	CDD	6h	Agent p̄scolaire	Ghislaine JOUAN

### **Régularisation échange de parcelles à Goazillou (délibération n°2023-06-52)**

Le maire explique qu'en 2016, la commune déléguée de Laniscat avait pris une délibération pour régulariser des échanges de terrains au lieu-dit « Goazillou » (délibération n°2016035). L'acte n'avait pas pu être signé à cause des problèmes de santé rencontrés par le notaire. La commune a été relancée par Mme Magalie CHEVALIER (fille de Gaston CHEVALIER), une des propriétaires concernées par la transaction. Le maire propose de reprendre cette délibération dans les mêmes conditions.

L'objet de cet échange était le suivant :

La parcelle cadastrée 107 section E N°773 d'une surface 2 a 30 ca appartenant à Mme Magalie CHEVALIER (fille de Gaston CHEVALIER) doit être échangée avec la parcelle cadastrée 107 section E n°771 d'une surface de 7a, propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE l'échange de la parcelle cadastrée 107 section E N°773 d'une surface 2 a 30 ca appartenant à Mme Magalie CHEVALIER (fille de Gaston CHEVALIER) avec la parcelle cadastrée 107 section E n°771 d'une surface de 7a, propriété de la commune.

- DECIDE que cet échange se fera sans soulte et que les frais d'acte seront partagés pour moitié entre les parties.

- AUTORISE le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et notamment l'acte notarié

## **Délibération autorisant le trésorier à procéder à une écriture de régularisation (délibération n°2023-06-53)**

Le maire explique à l'assemblée que le trésorier, sur le budget communal, a constaté des différences à régulariser au compte 1641 sur les emprunts pour un total de 2106.94 €.

Ces différences portent sur les emprunts suivants :

E8 : intérêts capitalisés mais non comptabilisés pour un montant de 2096.19 €

E11 : différence de 10.64 € qui remonte avant la fusion.

Une différence de 0.01 € sur un emprunt soldé en 2017

Pour mettre en concordance les tableaux d'amortissement et la comptabilité, il faut que le trésorier procède à une opération d'ordre non budgétaire qui consistera à débiter le compte 1068 pour créditer le compte 1641. Cette opération est sans incidence sur les résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE le trésorier à procéder à cette écriture de régularisation.

## **Questions diverses**

### **Sylviane AYME, maire déléguée de Perret**

Commune déléguée de Perret : Inauguration de la « rue Titanne » qui a donné lieu à un moment très convivial.

Pour les noces de chypre, un court-métrage a été réalisé reprenant des récits d'anecdotes de mariage ainsi que la reconstitution d'un mariage auquel qui le souhaitait pouvait participer (environ une cinquantaine de participants). La projection est prévue le 2 juillet à 10h30 au ciné breizh puis du 9 au 13 juillet à la chapelle de Gwirmané.

Suite à un vide-maison, des objets anciens sont désormais exposés au centre bourg de Perret (pressoir...) tel un musée extérieur.

### **Lionel LE MADEC, adjoint**

La commission (CCKB) sur le « mal-logement » est en train de se mettre en place. Des habitats très indignes ont déjà été identifiés.

La semaine bleue : Plounévez-Quintin s'associe au projet. Une réunion est prévue le 19/06 pour choisir les intervenants et finaliser le programme qui sera plus ou moins le même que l'an dernier. Un élargissement des plages horaires est prévu notamment pour que les enfants des écoles participant au projet puissent mieux en profiter.

### **Sandra LE NOUVEL, adjointe**

Conférence des maires prévue à Saint-Gelven le 19/06

Conseil communautaire prévu le 6 juillet

Nicolas BENOÎT, conseiller municipal

Afin de faire un point sur l'installation de la fibre, souhaiterait savoir s'il existe des plans du réseau Orange pour le lotissement Ty Bris.

Doit contacter l'entreprise qui est susceptible de fournir des cuves de récupération d'eau.

Gilles du PONTAVICE, adjoint

Replantation du bois de Gwirmané : a demandé un devis à l'expert-forestier qui s'était occupé de vendre le bois qui avait été abattu. Celui-ci s'élève à 10821 € TTC. Le technicien bocage de la CCKB a été sollicité pour examiner la proposition. Sur son conseil, des points seront à éclaircir auprès de l'expert-forestier.

Philippe RONCE, conseiller municipal

S'interroge sur l'état d'avancement du repérage des panneaux de villages manquants ou abîmés sur la commune.

Jean-Robert LAOT, maire délégué de Laniscat

Réunion avec SPTP, entreprise retenue pour le programme voirie 2023, le 14/06 pour décider du démarrage des travaux.

Les travaux de point à temps sont prévus les 10, 11 et 12 juillet.

Une réunion de la commission voirie est prévue afin de réaliser une cartographie des routes communales où des saignées seraient à faire.

Corinne LE BIHAN, adjointe

Une réunion de la commission RH a eu lieu le 30/05 afin de décider des avancements.

Mme Marianna TANGUY, assistante de prévention a fait part de son intention de démissionner de cette fonction. Pour la remplacer, il est prévu de nommer Mme Stéphanie GERARDOT. Elle sera assistée dans ce travail par Stéphanie LE MERCIER et Nicolas DELACOTTE.

Sébastien L'HERMITTE, adjoint

Les travaux ont commencé au Gwen Ha Du.

Le PC a été déposé par l'architecte.

Finalement, l'étage ne sera pas transformé en espace de co-working car trop de contraintes. Il restera en logement.

L'espace de co-working pourra se faire à l'étage de la mairie de St Gelven qui dispose de l'ancienne salle du conseil municipal qui n'a pas pu être déclassée en logement (trop complexe).

Magalie MOY, maire déléguée de Saint-Gelven

Kermesse de l'école le vendredi 30 juin.

Prochains conseils municipaux les 10 juillet et 28 août.

La séance se termine à 22h

Suivent les signatures

AYME Sylviane	
BENOIT Nicolas	
BENOT Christine	A donné pouvoir à Sylviane AYME
DU PONTAVICE Gilles	
HELLOCO Magalie	Absente
L'HERMITE Sébastien	
LAOT Jean-Robert	
LE BIHAN Corinne	
LE CAM Françoise	
LE FUR Cyril	A donné pouvoir à Gilles du PONTAVICE
LE MADEC Lionel	
LE NOUVEL Sandra	
MOY Magalie	
MURZEAU Germaine	A donné pouvoir à Sandra LE NOUVEL
RIOU Raoul	
RONCE Philippe	
STEVENS Antoine	A donné pouvoir à Corinne LE BIHAN
VICENT Ludovic	